

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 22-221

DIRECTION : Direction des Affaires Juridiques et des Assemblées.

OBJET : Engagement d'une procédure de référé devant le juge judiciaire – occupation illicite de la parcelle cadastrée section BM n° 119 à Viriat (01440)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-9 et L. 5211-10 ;

VU la délibération n°DC-2020-054 du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président notamment pour ester en requête et en défense devant les juridictions administratives et judiciaires, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

CONSIDERANT qu'il a été constaté par acte d'huissier établi le 17 octobre 2022, la présence de gens du voyage occupant sans droit ni titre la parcelle cadastrée section BM n° 119 sise sur le territoire de la Commune de Viriat et appartenant à la Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse ;

CONSIDERANT le caractère illicite de cette installation ;

CONSIDERANT la nécessité d'engager une procédure en référé devant le juge judiciaire ;

DECIDE

D'INTRODUIRE une requête en référé devant le Tribunal Judiciaire de Bourg-en-Bresse dans le cadre d'une procédure d'expulsion à l'encontre des occupants sans droit ni titre de la parcelle cadastrée section BM n° 119 sise sur le territoire de la Commune de Viriat ;

DE MANDATER le Cabinet ITINERAIRES AVOCATS 87 rue de Sèze 69006 Lyon afin déposer une requête en référé et de représenter l'établissement en justice lors de l'audience dont la date n'est pas encore connue ;

DE PRECISER que les honoraires du Cabinet seront réglés par mandat administratif sur présentation de la facture établie par le Cabinet ;

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 28 octobre 2022.

Le Président,



Jean-François DEBAT
Maire de Bourg-en-Bresse
Conseiller régional Auvergne Rhône-Alpes